

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1297

6 juillet 2009

SOMMAIRE

Alter Audit S.à r.l.	62256	Kellogg Lux I S.à r.l.	62223
Alvisse Parc Hôtel S.A.	62214	Keyness Holding S.A.	62251
ARI Commodity Management S.A.	62252	KEY WARNING SYSTEM (en abrégé	
ARI Corporate Management S.A.	62252	KWS)	62249
Aroc S.A.	62250	Kiwi Capital S.A.	62253
Avelec S.à r.l.	62248	Kiwi Capital S.A. SPF	62253
Bangor Holding S. à r. l.	62213	Lamesch et Associés S. à r.l.	62255
Bento-Santiago s.à r.l.	62227	LCTS Investments S.A.	62212
BGV III Feeder 2 SICAV-FIS	62254	Levens Administration Office S.A.	62245
BGV III Feeder 3 SICAV-FIS	62255	Luxaviation S.A.	62245
Black & Decker Luxembourg Finance ...	62211	Lux Cogeba Construction S.à r.l.	62254
Boadicee	62233	Masséna Capital Partners Luxembourg	
BP Investments S.à r.l.	62251	S.C.A./FIS	62251
Castlemex Holding S.A.	62213	Melio Luxembourg International S.à.r.l.	
Cepheum S.A.	62214	62210
Clapham Luxembourg Holding S.à r.l. ...	62253	Mobile Conseil S.A.	62210
Compagnie Financière de l'Ernz Blanche		Morgan Stanley Grund S.à r.l.	62210
S.A.	62212	Private Equity Selection International (PE-	
Compagnie Financière de l'Ernz Blanche		SI) 2 S.A.	62227
S.A.	62249	Puukeskus HoldCo S.à r.l.	62213
Compagnie Financière de Participations		Rakham Finance S.A.	62211
Européennes	62251	Real Estate Commercial Europe 2	62249
Comptoir de Valeurs de Banque	62252	Real Solutions S.A.	62253
Cosfilux S.A.	62213	SCHF European Hotel Holdings III S.à r.l.	
D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l.	62254	62251
E-Markische Str Dortmund S. à r.l.	62250	SEI International Services S.à r.l.	62211
FDBB S.à r.l.	62233	Sequoia Invest S.A.	62245
F-Dortmunder Str Witten S. à r.l.	62250	Société Gastronomique Luxembourgeoise	
F-Dortmunder Str Witten S. à r.l.	62255	S.à.r.l.	62253
Fixe	62252	Société Gastronomique Luxembourgeoise	
Flantermaus	62233	S.à.r.l.	62252
G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	62256	SolarWood Technologies S.A.	62210
Hary Putz Promotions	62255	Tramontina Immobiliare S.A.	62245
Hysope Investment S.A.	62249	Wesermo S.A.	62248
Immobilière Félix GIORGETTI s.à r.l.	62254	ZIV Group Investment I S.à r.l.	62256
JR Constructions S.à r.l.	62227		

SolarWood Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 131.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juin 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009075198/202/12.

(090089284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Morgan Stanley Grund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juin 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009075200/202/12.

(090089289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Melio Luxembourg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009075201/202/12.

(090089294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Mobile Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 78.087.

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur, Maître Sophie ZINTZEN, et le Ministère Public, en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société MOBILE CONSEIL S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 78.087 et dont le siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été dénoncé le 25 février 2003.

Ce même jugement a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Maître Sophie ZINTZEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2009075528/18.

(090089819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Rakham Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.677.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 juin 2009

1. La cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur a été ratifiée et il a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 en remplacement de M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire.

2. La cooptation de M. Sébastien ANDRE en tant qu'administrateur n'a pas été ratifiée.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RAKHAM FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075500/20.

(090089886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Black & Decker Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.377.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Black & Decker Luxembourg Finance

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075503/14.

(090089469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

SEI International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.779.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 3 juin 2009 de la société SEI International Services S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

2. Nomination de M. Robert van't Hoeft né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEI International Services S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009075512/20.

(090089505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

LCTS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.317.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 juin 2009

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Madame Virginie DOHOGNE a été nommée présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Veillez noter que, suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour LCTS INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075499/22.

(090089893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 83.884.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2009

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des Messieurs Claude SCHMITZ, Guy HORNICK et Thierry FLEMING en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 29 mai 2009.

L'Assemblée Générale accepte la démission du Commissaire aux Comptes AUDIEX, SA avec effet au 29 mai 2009.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, avec effet au 29 mai 2009 et pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Jacques RECKINGER, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, né le 14.03.1965 à Luxembourg

- Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, né le 08.05.1953 à Luxembourg

- Monsieur Marco NEUEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, né le 18.05.1952 à Differdange

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société, avec effet au 29 mai 2009 et pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG SA, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg RCS Luxembourg n° B 34.978.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 29 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE-FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009075520/32.

(090089382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Castlemex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075516/10.

(090089481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Bangor Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 30, rue Müller-Fromes.

R.C.S. Luxembourg B 138.296.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Bangor Holding S.à r.l. tenues en date du 11 juin 2009 que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 11 juin 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, av. J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 9098 auprès du RCS du Luxembourg.

Démission de Gérant suivant avec effet au 11 juin 2009:

Madame Lutgarde F.A. Denys, né le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgium, et ayant pour adresse 46A, av. J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009075515/19.

(090089471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Cosfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.788.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/6/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075509/10.

(090089929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 546.150,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

EXTRAIT

Le Conseil de Gérance de l'associé de la Société, TK II Colinvest S.à r.l., a décidé de transférer le siège social de cet associé du 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puukeskus HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009075533/15.

(090089642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Alvisse Parc Hôtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 135.387.

Le bilan clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2009.
ALVISSE PARC HOTEL S.A.
120 Route d'Echternach
L-1453 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009075485/14.

(090089701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Cepheum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 146.604.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Stefan MÜLLER, accountant, born in D-Merzig, on February 27th, 1963, residing in D-66663 Merzig, 15, Ahrweg, here represented by Christian MÜLLER, data processing specialist, born in D-Merzig, on June 21st, 1959, residing in D-66679 Losheim am See, 13, Im Buchwald, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. Mr. Christian MÜLLER, data processing specialist, born in D-Merzig, on June 21st, 1959, residing in D-66679 Losheim am See, 13, Im Buchwald.

Such appearing parties, present or represented, have drawn up the following articles of a public company limited by shares to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A public company limited by shares is herewith formed under the name of CEPHEUM S.A.

Art. 2. The registered office is established in Remich.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the management board or of the sole member of the management board.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the management board or of the sole member of the management board.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

The management board or the sole member of the management board shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties or any organ of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's purpose is to provide, for itself and for third parties, services in accounting, tax, statutory auditing, economic advice, administrative assistance, establishing and management of companies and firms as well as corporate bookkeeping, it being understood that this list is not exhaustive.

Additionally, the company may provide secretary and office services in general. The company may invest, in any manner, in businesses, companies and firms having a similar or related purpose or which are likely to enhance its development, business and commercial relations.

Moreover the company's purpose is to acquire, hold, develop, manage and promote any real estate and shareholdings in real estate and commercial companies and to undertake any action, whether moveable or immoveable, directly or indirectly related to this purpose.

The object of the company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the administration, development and management of its portfolio.

The company may as well acquire by way of investment, subscription, option, exchange or otherwise stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

It may also acquire and enhance patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

The company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management board

Art. 6. The number of members of the management board is either determined by the charter, or by the supervisory board. The management board must be composed of at least two persons unless there is only one single shareholder but or if the share capital is less than € 500,000.-. In such cases, one single person may exercise the powers of the management board.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a management board consisting of either one sole member of the management board until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The members of the management board or the sole member of the management board are appointed for a term which may not exceed six years by the supervisory board or the sole member of the supervisory board and can be dismissed at any time by the supervisory board or the sole member of the supervisory board.

If the post of a member of the management board appointed by the supervisory board becomes vacant, the remaining members of the management board thus appointed may provisionally fill the vacancy. In this case, the next supervisory board meeting will proceed to the final election. The member of the management board appointed shall serve the term of office of the member whom he replaces.

The management board fulfils its duties under the supervision of the supervisory board.

Art. 7. The management board chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the management board present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the management board are convened by the chairman or by any two members of the management board.

The management board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between members of the management board being permitted, a member of the management board can represent more than one of his colleagues.

The members of the management board may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all members of the management board shall have the same effect as resolutions voted at the management board meetings.

Art. 8. Decisions of the management board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the management board shall be signed by all the members of the management board having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one member of the management board or by a proxy.

Art. 10. The management board or the sole member of the management board shall have the power to take any action necessary or useful to realize the corporation object with the exception of those powers reserved by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the Articles of Incorporation to the meetings and to the supervisory board or the sole member of the supervisory board.

Art. 11. The management board or the sole member of the management board may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the management board or to third persons, except the members of the supervisory board who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole member of the management board by the sole signature of the sole member of the management board or, in case of plurality of members of the management board, by the signatures of any two members of the management board or by the sole signature of a delegate of the management board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one member of the management board, whose signature legally commits the company.

Supervisory board

Art. 13. In case of plurality of shareholders, the management board must be supervised by a supervisory board consisting of at least three members who need not to be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the supervisory board can be composed of either one sole member until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The members of the supervisory board or the sole member of the supervisory board are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a member of the supervisory board appointed by the general meeting becomes vacant, the remaining members of the supervisory board thus appointed may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election. The member of the supervisory board appointed shall serve the term of office of the member whom he replaces.

Art. 14. The supervisory board chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the supervisory board present at the meeting designated to that effect by the supervisory board.

The meetings of the supervisory board are convened by the chairman or by any two members of the supervisory board.

The supervisory board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between members of the supervisory board being permitted. A member of the supervisory board can represent more than one of his colleagues.

The members of the supervisory board may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, the last three means shall be confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all members of the supervisory board shall have the same effect as resolutions voted at the supervisory board meetings.

Art. 15. Decisions of the supervisory board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 16. The minutes of the meetings of the supervisory board shall be signed by all the members of the supervisory board having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one member of the supervisory board or by a proxy.

Art. 17. The supervisory board or the sole member of the supervisory board shall carry out the permanent supervision of the management of the company by the management board, without being authorized to interfere with such management.

The supervisory board or the sole member of the supervisory board shall have an unlimited right to inspect all transactions of the company; it may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and in general all the records of the company.

Art. 18. The management board shall, at least every three months, make a written report to the supervisory board on the progress and foreseeable development of the company's business.

The management board shall promptly pass to the supervisory board any information on events likely to have an appreciable effect to the company's situation.

The supervisory board may require the management board to provide information of any kind which it needs to exercise its supervision.

The supervisory board may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

Art. 19. Each year, the supervisory board shall receive from the management board all documents listed in article 72 of the law of 10 August 1915 at the time set in such article for their delivery to the statutory auditors and shall present to the meeting its observations on the report of the management board and the annual accounts.

Statutory auditors

Art. 20. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 21. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 22. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 15th June of each year.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. The management board or the sole member of the management board or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 24. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Financial year - Distribution of profits

Art. 25. The financial year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The management or the sole member of the management board draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 26. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profit shall be disposed of and it may decide to paid dividends, from time to time, has it believed best suits the corporate purpose and policy.

Interim dividends may be paid by the management board or the sole member of the management board in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 28. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary and are not in contradiction with this law.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

By derogation from article 6, the first member(s) of the management board and the first auditor(s) are appointed by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By derogation from article 14, the first chairman of the supervisory board is designated appointed by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The 310 (three hundred and ten) shares have been entirely subscribed as follows:

1. Mr. Stefan MÜLLER, pre-named, Thirty-one shares	31
2. Mr. Christian MÜLLER, pre-named, Two hundred seventy-nine shares	<u>279</u>
TOTAL: THREE HUNDRED TEN SHARES	310

All the shares have been paid up to 25% in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred fifty Euro) evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.).

Extraordinary General Shareholders' Meeting

The prenamed shareholders, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of members of the management board is fixed at one.

The following person has been appointed as sole member of the management board, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr. Christian MÜLLER, born in Merzig, on June 21st, 1959, residing in D-66679 Losheim am See, 13, Im Buchwald.

Second resolution

The number of members of the supervisory board is fixed at three.

The following have been appointed as members of the supervisory board, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr. Stefan MÜLLER, born in Merzig, on February 27th, 1963, residing in D-66663 Merzig, 15, Ahrweg;
 2. Mrs. Nicole MÜLLER, born in Saarbrücken, on May 28th, 1965, residing in D-66663 Merzig, 15, Ahrweg;
 3. Mrs. Gabriele MÜLLER, born in Berlin, on July 21st, 1960, residing in D-66679 Losheim am See, 13, Im Buchwald.
- Mr. Stefan MÜLLER, pre-named, has been appointed as chairman of the supervisory board.

Third resolution

The following has been appointed as auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

The company FIDASSUR, société à responsabilité limitée, a Luxembourg company, having its registered office at 11, Kleesgrendchen, L-4164 Esch/Alzette, registered with the trade and companies' register of Luxembourg, under the number B 125.737.

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-5550 Remich, 22, rue de Mâcher.

The undersigned notary drew the attention of the appearing parties to article 43 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended, regarding the form of the issued shares representing the above share capital.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Stefan MÜLLER, comptable, né à Merzig (Allemagne), le 27 février 1963, demeurant à D-66663 Merzig, 15, Ahrweg, ici représenté par Monsieur Christian MÜLLER, informaticien, né à Merzig, le 21 juin 1959, demeurant à D-66679 Losheim am See, 13, Im Buchwald, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

2.- Monsieur Christian MÜLLER, informaticien, né à Merzig (Allemagne), le 21 juin 1959, demeurant à D-66679 Losheim am See, 13, Im Buchwald.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CEPHEUM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Remich.

Par simple décision du directoire ou du seul membre du directoire, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du directoire ou du seul membre du directoire de à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le directoire ou le seul membre du directoire ou l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra, tant pour son compte que pour le compte de tiers, exécuter toutes prestations de services dans le domaine de la comptabilité, de la fiscalité, les travaux de commissaire aux comptes, de conseil économique, l'assistance administrative, l'organisation, la gestion de toutes sociétés ou entreprises ainsi que la tenue des écritures sociales sans que cette énumération soit limitative.

Elle a également pour objet l'exécution de tout travail de secrétariat et de bureau en général. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer de la clientèle ou à faciliter ses relations commerciales.

En outre, la société a pour objet d'acquérir, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur tous immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières et commerciales, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Directoire

Art. 6. Le nombre des membres du directoire est fixé par les statuts ou, à défaut, par le conseil de surveillance. Il doit en tout état de cause être composé d'au moins deux membres, afin d'être en mesure de former un collège à moins qu'il n'y ait qu'un actionnaire unique ou que le capital social soit inférieur à € 500.000,-, auxquels cas une seule personne peut exercer les fonctions dévolues au directoire.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du directoire peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les membres du directoire ou le seul membre du directoire seront élus par le conseil de surveillance pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par lui.

En cas de vacance d'une place de membre du directoire, les membres du directoire restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, le conseil de surveillance, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive. Le membre du directoire ainsi nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Art. 7. Le directoire élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, le membre du directoire désigné à cet effet par les membres du directoire présents, le remplace.

Le directoire se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux de ses membres.

Le directoire ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre membres du directoire étant admis, un membre du directoire peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les membres du directoire peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du directoire, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du directoire.

Art. 8. Toute décision du directoire est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du directoire est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du directoire sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un membre du directoire ou par un mandataire.

Art. 10. Le directoire ou le seul membre du directoire a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent au conseil de surveillance et à l'assemblée générale.

Art. 11. Le directoire ou le seul membre du directoire pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des membres du directoire ou à des tierces personnes, à l'exception des membres du conseil de surveillance, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas de membre du directoire unique, par la signature individuelle du seul membre du directoire, ou en cas de pluralité de membres du directoire, par la signature conjointe de deux membres du directoire ou par la signature individuelle d'un délégué du directoire dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul membre du directoire sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Conseil de surveillance

Art. 13. En cas de pluralité d'actionnaires, le directoire doit être contrôlé par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil de surveillance peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Les membres du conseil de surveillance ou le seul membre du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place de membre du conseil de surveillance nommé par l'assemblée générale, les membres du conseil de surveillance restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive. Le membre du conseil de surveillance nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Art. 14. Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, le membre du conseil de surveillance désigné à cet effet par les membres du directoire présents, le remplace.

Le conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux de ses membres.

Le conseil de surveillance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre membres du conseil de surveillance étant admis, un membre du conseil de surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les membres du conseil de surveillance peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du conseil de surveillance produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de surveillance.

Art. 15. Toute décision du directoire est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil de surveillance est prépondérante.

Art. 16. Les procès-verbaux des séances du conseil de surveillance sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un membre du conseil de surveillance ou par un mandataire.

Art. 17. Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

Le conseil de surveillance ou le seul membre du conseil de surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la société; il peut prendre connaissance sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Art. 18. Le directoire doit faire, au moins tous les trois mois, un rapport écrit au conseil de surveillance sur la marche des affaires de la société et de leur évolution prévisible.

Le directoire communique en temps utile au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la société.

Le conseil de surveillance peut demander au directoire les informations de toute nature nécessaires au contrôle qu'il exerce sur le directoire.

Le conseil de surveillance peut procéder ou faire procéder aux vérifications nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 19. Chaque année, le conseil de surveillance reçoit de la part du directoire les documents visés à l'article 72 de la loi du 10 août 1915 à l'époque y fixée pour leur remise au(x) commissaire(s) aux comptes et présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Commissaire aux comptes

Art. 20. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et qui sont toujours révocables à n'importe quel moment.

La durée du mandat de commissaires aux comptes est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 21. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 22. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 juin de chaque année.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le directoire ou par le seul membre du directoire ou par le(s) commissaire(s) aux comptes(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 24. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le directoire ou le seul membre du directoire établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes(s).

Art. 26. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le directoire ou le seul membre du directoire pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 28. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Par dérogation à l'article 6 des statuts, le(s) premier(s) membre(s) du directoire(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) aux comptes(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 14 des statuts, le premier président du conseil de surveillance est désigné par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Stefan MÜLLER, prénommé, Trente et une actions	31
2.- Monsieur Christian MÜLLER, prénommé, Deux cent soixante-dix-neuf actions	<u>279</u>
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS	310

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des membres du directoire est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de seul membre du directoire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. M. Christian MÜLLER, né à Merzig, le 21 juin 1959, résidant à D-66679 Losheim am See, 13, à Buchwald.

Deuxième résolution

Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions membres du conseil de surveillance, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social, les trois personnes suivantes:

1. M. Stefan MÜLLER, né à Merzig, le 27 février 1963, résidant à D-66663 Merzig, 15, Ahrweg;
2. Mme Nicole MÜLLER, née à Saarbrücken, le 28 mai 1965, résidant à D-66663 Merzig, 15, Ahrweg;
3. Mme Gabriele MÜLLER, née à Berlin, le 21 juillet 1960, résidant à D-66679 Losheim am See, 13, Im Buchwald.

Monsieur Stefan MÜLLER, prénommé, est nommé président du conseil de surveillance.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes du premier exercice social:

La société FIDASSUR, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 11, Kleesgrendchen, L-4164 Esch/Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.737.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

Le notaire instrumentant a encore attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Christian Müller, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5585. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009075471/219/494.

(090089608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.831.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M^e Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Kellogg Europe Company Limited ("KECL"), a company incorporated under the laws of Bermuda with registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton, HM Bermuda, registered with the Registrar of Companies under number 35984, being the sole shareholder of Kellogg Lux I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 103.831, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch on 29th October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 35 on 13th January 2005. The articles have been amended

for the last time on 19th November 2004 pursuant to notarial deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial number 282 on 30th March 2005.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all ten thousand five hundred (10,500) shares in issue in the Company divided into five hundred (500) Class Z shares, two thousand (2,000) Class A shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares and two thousand (2,000) Class E shares, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from two hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 262,500.-) to two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) by the issue of eighty-nine thousand five hundred (89,500) new shares of Class Z having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each plus a share premium in consideration of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company to the Company of receivables of a total amount of nine hundred and eighty million eight hundred and sixty-one thousand sixty-two Roubles (RUB 980,861,062.-) against various Russian subsidiaries of the Company (the "Receivables").

B. Subscription and payment of twenty-two million three hundred and fifty-six thousand two hundred and fifteen Euro (EUR 22,356,215.-) by the sole shareholder of the Company by way of contribution in kind and assignment of the Receivables amounting to an aggregate amount of nine hundred and eighty million eight hundred and sixty-one thousand sixty-two Roubles (RUB 980,861,062.-) (the "Contributed Receivables"), valued at an amount of twenty-two million three hundred and fifty-six thousand two hundred and fifteen Euro (EUR 22,356,215.-) (the "Contribution Amount").

C. Approval of the value of the Contributed Receivables and allocation out of the Contribution Amount of two million two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 2,237,500.-) to the share capital and twenty million one hundred and eighteen thousand seven hundred and fifteen Euro (EUR 20,118,715.-) to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation.

E. Deletion of article 6.1 of the articles of incorporation and amendment of article 6.2 (to be renumbered in article 6.1) so as to read as follows:

"The share capital of the Company may only be reduced by cancellation of one (1) entire class of shares by the cancellation of all the shares in issue in such class, except with respect to Class Z shares in which case the share capital shall be reduced by cancellation of Class Z shares, except (to the extent the other classes would remain in existence) such number of Class Z shares which corresponds to the nominal amount in aggregate of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-)".

F. Consequent renumbering of article 6.3, 6.4, 6.5 and 6.6 so as to take into account deletion of article 6.1.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from two hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 262,500.-) to two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) by the issue of eighty-nine thousand five hundred (89,500) new shares of Class Z having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to be paid up with an aggregate share premium of twenty million one hundred and eighteen thousand seven hundred and fifteen Euro (EUR 20,118,715.-) and be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares").

Second resolution

The sole shareholder, here represented by M^e Linda Funck, prenamed, by virtue of the aforesaid proxy, declares to subscribe to all the ninety-eight thousand five hundred (89,500) new shares of Class Z and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting in receivables amounting to an aggregate amount of nine hundred and eighty million eight hundred and sixty-one thousand sixty-two Roubles (RUB 980,861,062.-) against various Russian subsidiaries of the Company.

Third resolution

It is resolved to approve the valuation of the Contributed Receivables of twenty-two million three hundred and fifty-six thousand two hundred and fifteen Euro (EUR 22,356,215.-).

In consideration for the above contribution, the Company issues eighty-nine thousand five hundred (89,500) New Shares of Class Z having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, for a total amount of two million two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 2,237,500.-) and an amount of twenty million one hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 20,118,750.-) is allocated to the freely distributable share premium account.

Proof of the transfer of the Contributed Receivables to the Company was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) divided into ninety thousand (90,000) Class Z shares, two thousand (2,000) Class A shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares and two thousand (2,000) Class E shares (being together one hundred thousand (100,000) shares), with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and such rights and characteristics as set out hereafter".

Fifth resolution

It is resolved to delete article 6.1 of the articles of incorporation and to amend article 6.2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The share capital of the Company may only be reduced by cancellation of one (1) entire class of shares by the cancellation of all the shares in issue in such class, except with respect to Class Z shares in which case the share capital shall be reduced by cancellation of Class Z shares, except (to the extent the other classes would remain in existence) such number of Class Z shares which corresponds to the nominal amount in aggregate of EUR twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-)".

It is further resolved to renumber article 6.3, 6.4, 6.5 and 6.6 so as to take into account deletion of article 6.1.

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M^e Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Kellogg Europe Company Limited ("KECL"), une société constituée conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton, HM Bermuda, inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro 35984, étant l'associé unique de Kellogg Lux I S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.831, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 35 du 13 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 novembre 2004 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, et publié au Mémorial numéro 282 du 30 mars 2005.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les dix mille cinq cents (10.500) parts sociales émises de la Société divisées en cinq cents (500) parts sociales de Classe Z, deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, deux mille (2.000) parts sociales de Classe D et deux mille (2.000) parts sociales de Classe E, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 262.500,-) à deux millions cinquante mille euros (EUR 2.500.000,-) par l'émission de quatre-vingt-neuf mille cinq cents (89.500) nouvelles parts sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune plus une prime d'émission, en contrepartie d'un apport en nature par l'associé unique de la Société à la Société de créances d'un montant total de neuf cent quatre-vingt millions huit cent soixante-et-un mille soixante-deux roubles (RUB 980.861.062,-) détenues à rencontre de différentes filiales russes de la Société (les "Créances").

B. Souscription et paiement de vingt-deux millions trois cent cinquante-six mille deux cent quinze euros (EUR 22.356.215,-) par l'associé unique de la Société par un apport en nature et transfert des Créances pour un montant total de neuf cent quatre-vingt millions huit cent soixante et un mille soixante-deux roubles (RUB 980.861.062,-) (les "Créances

Apportées") évaluées à un montant d'au moins vingt-deux millions trois cent cinquante-six mille deux cent quinze euros (EUR 22.356.215,-) (le "Montant de l'Apport").

C. Approbation de la valeur des Créances Apportées et attribution sur le Montant de l'Apport de deux millions deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 2.237.500,-) au capital social et de vingt millions cent dix-huit mille sept cent quinze euros (EUR 20.118.715,-) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts.

E. Suppression de l'article 6.1 des statuts et modification de l'article 6.2 (et renumérotation en article 6.1) de sorte qu'il se lise comme suit:

"Le capital social de la Société pourra uniquement être réduit par la suppression d'une (1) classe de parts sociales entière par la suppression de toutes les parts sociales émises dans cette classe, à l'exception des parts sociales de Classe Z, auquel cas le capital social sera réduit par la suppression des parts sociales de Classe Z, excepté (dans la mesure où les autres classes existent toujours) le nombre de parts sociales de Classe Z qui correspond à la valeur nominale totale de 12.500,- euros (EUR 12.500,-)";

F. Renumerotation consécutive des articles 6.3, 6.4, 6.5 et 6.6 afin de prendre en considération la suppression de l'article 6.1.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 262.500,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par l'émission de quatre-vingt-neuf mille cinq cents (89.500) nouvelles parts sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune devant être payées avec une prime d'émission d'un montant total de vingt millions cent dix-huit mille sept cent quinze euros (EUR 20.118.715,-) devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

L'associé unique, ici représenté par Me Linda Funck, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire la totalité des quatre-vingt-neuf mille cinq cents (89.500) nouvelles parts sociales de Classe Z et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en des créances pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-mille huit cent soixante et un mille soixante-deux roubles (RUB 980.861.062,-) détenues à l'encontre de différentes filiales russes de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver l'évaluation des Créances Apportées à vingt-deux millions trois cents cinquante-six mille deux cent quinze euros (EUR 22.356.215,-).

En contrepartie de l'apport ci-dessus, la Société émet quatre-vingt-neuf mille cinq cents (89.500) nouvelles parts sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour un montant total de deux millions deux cents trente sept mille cinq cents euros (EUR 2.237.500,-) et un montant de vingt millions cent dix-huit mille sept cent quinze euros (EUR 20.118.715,-) est attribué au compte de la prime d'émission librement distribuable.

La preuve du transfert des Créances Apportées à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) divisé en quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de Classe Z, deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, deux mille (2.000) parts sociales de Classe D et deux mille (2.000) parts sociales de Classe E (au total cent mille (100.000) parts sociales) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune avec les droits et caractéristiques comme décrits ci-après."

Cinquième résolution

Il est décidé de supprimer l'article 6.1 des statuts et de modifier l'article 6.2 des statuts de sorte qu'il se lise comme suit:

"Le capital social de la Société pourra uniquement être réduit par la suppression d'une (1) classe de parts sociales entière par la suppression de toutes les parts sociales émises dans cette classe, à l'exception des parts sociales de Classe Z, auquel cas le capital social sera réduit par la suppression des parts sociales de Classe Z, excepté (dans la mesure où les autres classes existent toujours) le nombre de parts sociales de Classe Z qui correspond à la valeur nominale totale de 12.500,- euros (EUR 12.500,-)".

Il est en conséquence décidé de renuméroter les articles 6.3, 6.4, 6.5 et 6.6 afin de prendre en considération la suppression de l'article 6.1.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la comparante ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FUNCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2009. Relation: LAC/2009/19982. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009075425/242/194.

(090089332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Bento-Santiago s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 3, Helperwee.

R.C.S. Luxembourg B 64.450.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075420/10.

(090089655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

JR Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9380 Merscheid, 6, rue de Gralingen.

R.C.S. Luxembourg B 100.224.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075412/10.

(090089652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A.", ayant son siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 84135 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 4 février 2004, publié au Mémorial C numéro 501 du 13 mai 2004, et pour la dernière fois par acte du 28 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra DIMITRIJEVIC, employée privée à L-2520 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Gaëlle ZUCCARO, employée privée à L-2520 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre HECKLEN, employé privé à L-2520 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que 1 assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Autorisation de l'émission d'Obligations traçantes avec et sans intérêts convertibles en actions de droit préférentiel (ci-après "Actions") pour un montant total tel que précisé dans le tableau ci-après et de déterminer les termes et conditions suivants:

1.1 Obligations de catégorie "P4"

- Concernant Private Equity Selection n°2, Compartiment 1:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	342.000	34.200
Obligations convertibles avec intérêt	2.907.000	290.700

- Concernant Private Equity Selection n°2, Compartiment 2:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	234.000	23.400
Obligations convertibles avec intérêt	1.989.000	198.900

- Concernant Private Equity Selection Individuals n°2:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	24.000	2.400
Obligations convertibles avec intérêt	204.000	20.400

1.2 Obligations de catégorie "CVC"

- Concernant Private Equity Selection n°2, Compartiment 1:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	285.000	28.500
Obligations convertibles avec intérêt	2.425.000	242.500

- Concernant Private Equity Selection n°2, Compartiment 2:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	195.000	19.500
Obligations convertibles avec intérêt	1.657.000	165.750

- Concernant Private Equity Sélection Individuals n °2:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	20.000	2.000
Obligations convertibles avec intérêt	170.000	17.000

Chaque obligation est convertible en une action d'une valeur nominale de 10 Euro (EUR 10,-) de la Société "Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la "Société")

1. Les Obligations seront traçantes dans la mesure où lors de leur rachat, leur valeur sera déterminée en fonction de la performance de l'investissement sous-jacent réalisé dans l'Entité Tracée. L'Entité Tracée sera déterminée par la décision du Conseil d'Administration de la société qui émettra la première tranche des Obligations.

2. Les Obligations seront convertibles en une catégorie d'Actions à créer lors de la conversion des Obligations et regroupée sous la dénomination "P4" et "CVC" d'une valeur nominale de 10 Euro (10,-), de droit préférentiel, c'est à dire donnant droit à un dividende précapitaire reflétant la performance des investissements sous-jacents dans l'Entité Tracée.

Intérêts:

Pour les obligations portant intérêt, la société sera débitrice vis à vis du porteur d'obligations d'un intérêt sur l'ensemble des montants dus (en principal ou en intérêt, que le paiement de cette somme ait été ou non demandé par le porteur d'obligations). Ces intérêts courent quotidiennement sur la base des jours échus, et sur la base d'une année de 365 jours.

Les intérêts ne seront pas payés par la Société mais capitalisés.

Le taux d'intérêt payable sur les montants dus pendant les périodes d'intérêts (signifiant une période de 3 mois civils débutant les 5 octobre, 5 janvier, 5 avril et 5 juillet.. Chaque période d'intérêts commencera à l'expiration de la précédente période d'intérêts) est un taux d'intérêt flottant EURIBOR (signifie le taux publié par année de la cotation officielle offerte pour les dépôts bancaires en Euro pour une période de trois mois. Cette cotation est publiée à la page 248 (ou à tout autre page de remplacement) dans le Telerate Monitor sous l'égide de la Fédération Bancaire Européenne à 11h00 à Luxembourg). Cette cotation prend effet deux jours ouvrables avant le début de la période de trois mois concernée, 3 mois moins cinquante (50) points de base au jour ouvrable précédant le premier jour de la période d'intérêts concernée.

Cession:

Si un porteur d'obligations souhaite céder tout ou partie de ses obligations sans respecter la procédure ci-dessous décrite, ces obligations seront immédiatement annulées par la Société sans aucun paiement. Dans le cas où la Société annulerait des obligations en application de cet article, elle devra notifier par écrit cette annulation au porteur d'obligations concerné dans les 14 jours de l'annulation. Dans les 7 jours suivant la réception de cette notification, le porteur des obligations devra remettre le(s) certificat(s) représentant les obligations à la Société.

Preuve de la cession des Obligations convertibles:

La cession des obligations doit être prouvée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Afin que la cession des droits puisse être opposable à l'égard des parties tierces, le cédant de l'obligation est tenu d'aviser la Société du transfert de l'obligation, conformément aux formalités prévues à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Conversion:

A la Date de Conversion (signifie, en ce qui concerne les Obligations, la date de réception par la Société d'un avis d'option émanant du Porteur d'Obligations concerné au cours de la Période de Conversion), tout ou partie des obligations concernées est convertie en Actions intégralement libérées aux conditions suivantes:

Tout ou partie des obligations détenues par un porteur d'obligations pourront, au cours de la Période de Conversion et si ce dernier le souhaite, être converties en actions intégralement libérées sur la base d'une action par obligation selon les modalités décrites ci-après:

Détermination de la valeur de marché des obligations:

Le prix de conversion/rachat des obligations sera calculé en appliquant la formule suivante:

$$VMO = VMA \times VNO / (NOC + NAC)$$

où

VMO est la Valeur de Marché des Obligations

VMA est la Valeur de Marché des actifs de la Société diminuée de toute dette autre que le présent Acte

VNO est la valeur nominale des Obligations

NAC est le nombre d'Action en circulation

NOC est le nombre d'Obligations en circulation.

Chaque porteur d'obligations pourra choisir de convertir ses obligations sous réserve d'en informer la Société par écrit, un jour ouvrable, au cours de la Période de Conversion. A la suite de ce choix, le détenteur concerné sera considéré comme ayant autorisé la Société, en qualité d'agent le représentant, à compléter, à exécuter et à livrer en son nom tout document requis dans le cadre de la conversion des obligations.

Rachat:

La Société est en droit de racheter tout ou partie des obligations détenues par le porteur d'obligations. A la date de rachat (signifie, en ce qui concerne une Obligation, la date à laquelle un Porteur d'Obligation reçoit un avis d'option de la Société au cours de la Période de Conversion ou si le Porteur d'Obligation ne reçoit pas l'avis d'option au cours de la Période de Conversion, la date correspondant au 11^{ème} jour ouvrable suivant l'expiration de la Période de Conversion), les obligations seront rachetées aux conditions suivantes:

Tout ou partie des Obligations détenues par un porteur d'obligations pourra être rachetée à la Valeur de Marché si la Société le souhaite au cours de la Période de Conversion ou, si tel n'est pas le cas, dans les 10 jours ouvrables à compter de la date d'expiration de la Période de Conversion.

La Valeur de Marché des Obligations sera déterminée en tenant compte de la Valeur de Marché des actifs détenus par la Société et du nombre d'Actions et d'Obligations en circulation à la Date de Rachat (selon les modalités telles que décrites sous la rubrique "Détermination de la Valeur de Marché des Obligations").

La Société peut choisir de racheter ses obligations par notification écrite adressée aux porteurs d'obligations un Jour Ouvrable (signifie un jour au cours duquel les banques du Grand-Duché sont habituellement ouvertes pour des transactions commerciales de la nature du présent Acte) au cours de la Période de Conversion.

Le prix de rachat, tel que déterminé selon les modalités décrites, sera versé aux porteurs d'obligations dans un délai de 14 jours à compter de la Date de Rachat.

Registre des obligataires:

Il sera tenu au siège de la Société un registre des obligataires. Il ne pourra y être fait inscription d'aucun prétendu transfert de titres accompli en violation des présentes. Au cas où un tel transfert aurait été inscrit, cette inscription serait nulle et non avenue et ne saurait produire d'effets ou de droits.

Sera seulement considérée comme obligataire la personne, physique ou morale, au nom de laquelle aura valablement et dûment été inscrite une obligation au dit registre. A ce titre, en sa qualité d'obligataire, elle se verra conférer les droits y définis et en outre, et de manière non exclusive, sera investie des droits aux intérêts, au pré-paiement, au paiement à la maturité ou à la conversion en actions de ses obligations.

Juridiction et Loi applicable au contrat:

Chacune des parties accepte que les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg soient seuls compétents pour le règlement de tout litige découlant de l'émission, de la validité, de l'effet, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Acte ou des relations juridiques établies ou découlant du présent Acte et, à cette fin, se soumet irrévocablement à la juridiction des tribunaux du Grand-Duché.

1. Les actionnaires existant décident que le Conseil d'Administration de la Société aura tous pouvoirs pour amender et modifier les contrats d'émission d'obligations convertibles conclus en vertu des présentes.

2. Les obligations seront convertibles en catégorie d'actions à définir lors de la conversion des obligations et de l'augmentation de capital subséquente.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'émission d'Obligations traçantes avec et sans intérêts convertibles en actions de droit préférentiel (ci après "Actions") pour un montant total tel que précisé dans le tableau ci-après et de déterminer les termes et conditions suivants:

1.1 Obligations de catégorie "P4"

- Concernant Private Equity Selection n °2, Compartiment 1:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	342.000	34.200
Obligations convertibles avec intérêt	2.907.000	290.700

- Concernant Private Equity Selection n °2, Compartiment 2:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	234.000	23.400
Obligations convertibles avec intérêt	1.989.000	198.900

- Concernant Private Equity Selection Individuals n °2:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	24.000	2.400
Obligations convertibles avec intérêt	204.000	20.400

Chaque obligation est convertible en une action "P4" d'une valeur nominale de 10 Euro (EUR 10,-) de la Société "Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la "Société")

1.2 Obligations de catégorie "CVC"

- Concernant Private Equity Selection n °2, Compartiment 1:

	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	285.000	28.500
Obligations convertibles avec intérêt	2.425.000	242.500
- Concernant Private Equity Selection n °2, Compartiment 2:		
	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	195.000	19.500
Obligations convertibles avec intérêt	1.657.000	165.750
- Concernant Private Equity Selection Individuals n °2:		
	Montant souscrit en EUROS	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	20.000	2.000
Obligations convertibles avec intérêt	170.000	17.000

Chaque obligation est convertible en une action "CVC" d'une valeur nominale de 10 Euro (EUR 10,-) de la Société "Private Equity Sélection International (PESI) 2 S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la "Société")

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les Obligations seront traçantes dans la mesure où lors de leur rachat, leur valeur sera déterminée en fonction de la performance de l'investissement sous-jacent réalisé dans l'Entité Tracée. L'Entité Tracée sera déterminée par la décision du Conseil d'Administration de la société qui émettra la première tranche des Obligations.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les Obligations seront convertibles en une catégorie d'Actions à créer lors de la conversion des Obligations et regroupée sous la dénomination "P4" et "CVC" d'une valeur nominale de 10 Euro (10,-), de droit préférentiel, c'est à dire donnant droit à un dividende précapitaire reflétant la performance des investissements sous-jacents dans l'Entité Tracée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les obligations seront émises par Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A. aux conditions suivantes:

Intérêts:

Pour les obligations portant intérêt, la société sera débitrice vis à vis du porteur d'obligations d'un intérêt sur l'ensemble des montants dus (en principal ou en intérêt, que le paiement de cette somme ait été ou non demandé par le porteur d'obligations). Ces intérêts courent quotidiennement sur la base des jours échus, et sur la base d'une année de 365 jours.

Les intérêts ne seront pas payés par la Société mais capitalisés.

Le taux d'intérêt payable sur les montants dus pendant les périodes d'intérêts (signifiant une période de 3 mois civils débutant les 5 octobre, 5 janvier, 5 avril et 5 juillet.. Chaque période d'intérêts commencera à l'expiration de la précédente période d'intérêts) est un taux d'intérêt flottant EURIBOR (signifie le taux publié par année de la cotation officielle offerte pour les dépôts bancaires en Euro pour une période de trois mois. Cette cotation est publiée à la page 248 (ou à tout autre page de remplacement) dans le Telerate Monitor sous l'égide de la Fédération Bancaire Européenne à 11h00 à Luxembourg). Cette cotation prend effet deux jours ouvrables avant le début de la période de trois mois concernée, 3 mois moins cinquante (50) points de base au jour ouvrable précédant le premier jour de la période d'intérêts concernée.

Cession:

Si un porteur d'obligations souhaite céder tout ou partie de ses obligations sans respecter la procédure ci-dessous décrite, ces obligations seront immédiatement annulées par la Société sans aucun paiement. Dans le cas où la Société annulerait des obligations en application de cet article, elle devra notifier par écrit cette annulation au porteur d'obligations concerné dans les 14 jours de l'annulation. Dans les 7 jours suivant la réception de cette notification, le porteur des obligations devra remettre le(s) certificat(s) représentant les obligations à la Société.

Preuve de la cession des Obligations convertibles:

La cession des obligations doit être prouvée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Afin que la cession des droits puisse être opposable à l'égard des parties tierces, le cédant de l'obligation est tenu d'aviser la Société du transfert de l'obligation, conformément aux formalités prévues à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Conversion:

A la Date de Conversion (signifie, en ce qui concerne les Obligations, la date de réception par la Société d'un avis d'option émanant du Porteur d'Obligations concerné au cours de la Période de Conversion), tout ou partie des obligations concernées est convertie en Actions intégralement libérées aux conditions suivantes:

Tout ou partie des obligations détenues par un porteur d'obligations pourront, au cours de la Période de Conversion et si ce dernier le souhaite, être converties en actions intégralement libérées sur la base d'une action par obligation selon les modalités décrites ci-après:

Détermination de la valeur de marché des obligations:

Le prix de conversion/rachat des obligations sera calculé en appliquant la formule suivante:

$$VMO = VMA \times VNO / (NOC + NAC)$$

où

VMO est la Valeur de Marché des Obligations

VMA est la Valeur de Marché des actifs de la Société diminuée de toute dette autre que le présent Acte

VNO est la valeur nominale des Obligations

NAC est le nombre d'Action en circulation

NOC est le nombre d'Obligations en circulation.

Chaque porteur d'obligations pourra choisir de convertir ses obligations sous réserve d'en informer la Société par écrit, un jour ouvrable, au cours de la Période de Conversion. A la suite de ce choix, le détenteur concerné sera considéré comme ayant autorisé la Société, en qualité d'agent le représentant, à compléter, à exécuter et à livrer en son nom tout document requis dans le cadre de la conversion des obligations.

Rachat:

La Société est en droit de racheter tout ou partie des obligations détenues par le porteur d'obligations. A la date de rachat (signifie, en ce qui concerne une Obligation, la date à laquelle un Porteur d'Obligation reçoit un avis d'option de la Société au cours de la Période de Conversion ou si le Porteur d'Obligation ne reçoit pas l'avis d'option au cours de la Période de Conversion, la date correspondant au 11^{ème} jour ouvrable suivant l'expiration de la Période de Conversion), les obligations seront rachetées aux conditions suivantes:

Tout ou partie des Obligations détenues par un porteur d'obligations pourra être rachetée à la Valeur de Marché si la Société le souhaite au cours de la Période de Conversion ou, si tel n'est pas le cas, dans les 10 jours ouvrables à compter de la date d'expiration de la Période de Conversion.

La Valeur de Marché des Obligations sera déterminée en tenant compte de la Valeur de Marché des actifs détenus par la Société et du nombre d'Actions et d'Obligations en circulation à la Date de Rachat (selon les modalités telles que décrites sous la rubrique "Détermination de la Valeur de Marché des Obligations").

La Société peut choisir de racheter ses obligations par notification écrite adressée aux porteurs d'obligations un Jour Ouvrable (signifie un jour au cours duquel les banques du Grand-Duché sont habituellement ouvertes pour des transactions commerciales de la nature du présent Acte) au cours de la Période de Conversion.

Le prix de rachat, tel que déterminé selon les modalités décrites, sera versé aux porteurs d'obligations dans un délai de 14 jours à compter de la Date de Rachat.

Registre des obligataires:

Il sera tenu au siège de la Société un registre des obligataires. Il ne pourra y être fait inscription d'aucun prétendu transfert de titres accompli en violation des présentes. Au cas où un tel transfert aurait été inscrit, cette inscription serait nulle et non avenue et ne saurait produire d'effets ou de droits.

Sera seulement considérée comme obligataire la personne, physique ou morale, au nom de laquelle aura valablement et dûment été inscrite une obligation au dit registre. A ce titre, en sa qualité d'obligataire, elle se verra conférer les droits y définis et en outre, et de manière non exclusive, sera investie des droits aux intérêts, au pré-paiement, au paiement à la maturité ou à la conversion en actions de ses obligations.

Juridiction et Loi applicable au contrat:

Chacune des parties accepte que les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg soient seuls compétents pour le règlement de tout litige découlant de l'émission, de la validité, de l'effet, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Acte ou des relations juridiques établies ou découlant du présent Acte et, à cette fin, se soumet irrévocablement à la juridiction des tribunaux du Grand-Duché.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide que le Conseil d'Administration de la Société aura tous pouvoirs pour amender et modifier les contrats d'émission d'obligations convertibles conclus en vertu des présentes.

Sixième résolution:

L'assemblée décide que les obligations seront convertibles en catégorie d'actions à définir lors de la conversion des obligations et de l'augmentation de capital subséquente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. DIMITRIJEVIC, G. ZUCCARO, A. HECKLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juin 2005. Vol. 148S Fol. 77 Case 12. Reçu douze euros (12,-€)

Le Receveur (signé): J. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009075442/211/304.

(090089552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Boadicee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 1-7, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 143.068.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075409/10.

(090089650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Flantermaus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 128.883.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075417/10.

(090089653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

FDBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.599.

STATUTES

In the year two thousand and nine,

on the eight day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"Financière Truck (Investissement)", a société par actions simplifiée governed by the laws of France, with registered office at Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux, France, having a share capital of one hundred sixteen million nine hundred sixty-seven thousand four hundred eighty-one euro (EUR 116,967,481.-) and registered under identification number 492 851 266 RCS Nanterre,

represented by Mrs Audrey SCARPA, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy granted on 29 May 2009.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "FDBB S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Director(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director(s).

In the event that, in the view of the Director(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Director(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is to make, purchase or invest in loans, securities or other financial assets.

The Company may also acquire, hold and dispose of interests (including by way of forgiveness of debt) in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as administer, develop and manage such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Directors, Auditors

Art. 9. Directors. The Company shall be managed by one or several directors who need not be shareholders themselves (the "Director(s)").

If two (2) Directors are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Directors are appointed, they shall form a board of directors (the "Board of Directors").

The Directors will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Directors are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B Directors (the "Class B Directors").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Directors. The Directors are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Director(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two Director(s) if more than one Director has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. In case a Board of Directors is formed, the following rules shall apply:

The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Director as his proxy. Any Director may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Class A Directors or Class B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 13. Resolutions of the Directors. The resolutions of the Director(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly if more than one Director has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director shall disclose such personal interest to the other Director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Director it suffices that the transactions between the Company and its Director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No Director commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Director(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Director(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the thirteenth day of the month of June at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Director(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Director(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Director(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Director(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly if more than one Director has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Director(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Director(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Director(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law.

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Amount paid-in
"Financière Truck (Investissement)", prenamed;	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2009.

Resolutions of the sole shareholder

First Resolution

It was resolved to establish the registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

It was resolved to set at two (2) the number of Directors and further it was resolved to appoint the following for an unlimited duration:

As class A director:

- Mr Olivier Solas, with professional address at Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux, France; and

As class B director:

- "Manacor (Luxembourg) S.A.", with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9098.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le huit juin.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

«Financière Truck (Investissement)», une société par actions simplifiée régie par les lois de France, dont le siège social est Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux, France, ayant un capital social de cent seize millions neuf cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 116.967.481,-) et immatriculée sous le numéro d'identification 492 851 266 RCS Nanterre,

représentée par Maître Audrey SCARPA, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2009.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «FDBB S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la fourniture, l'acquisition et l'investissement dans des prêts, titres et autres actifs financiers.

La Société peut également acquérir, détenir et céder des participations (y compris par voie d'abandon de créance) dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi qu'administrer, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signée par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant,

collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le treizième jour du mois de juin à 1.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100 %) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
"Financière Truck (Investissement)", prénommée;	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2009.

Résolutions de l'associé unique *Première Résolution*

Il a été décidé d'établir le siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

Il a été décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a été décidé encore de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

En tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur Olivier Solas, ayant son adresse professionnelle à Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux, France; et

En tant que gérant de catégorie B:

- «Manacor (Luxembourg) S.A.», avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française ; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARPA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2009. Relation: EAC/2009/6703. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009075383/239/607.

(090089433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Luxaviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg, Cargo Centre West.
R.C.S. Luxembourg B 139.535.

Société: LUXAVIATION S.A.

Ancienne adresse:

Aéroport de Luxembourg
L-1110 Luxembourg

Nouvelle adresse:

Aéroport de Luxembourg
Cargo Centre West

Bâtiment B (3^e étage)

L-1110 Luxembourg

Tél./Fax:

42 52 52 1 / 42 52 52 61

LUXAVIATION S.A.

Christian Heinzmann

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009075518/21.

(090089835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Tramontina Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 102.391.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009075430/11.

(090089680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Levens Administration Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 57.118.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009075429/11.

(090089678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Sequoia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.603.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) URANUS INVESTMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.513,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés et Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, tous deux demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2) OPAL INVEST S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.112,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés et Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, tous deux demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SEQUOIA INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) URANUS INVESTMENT S.A., précitée, cinq cents actions	500
2) OPAL INVEST S.A., précitée, cinq cents actions	500
TOTAL: mille actions actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

b) Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

c) Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, Ph. Aflalo, J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juin 2009. Relation: LAC/2009/21943. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009075384/220/140.

(090089599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Wesermo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 32.527.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009075427/11.

(090089674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Avelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 1, rue Seitert.

R.C.S. Luxembourg B 142.118.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075406/10.

(090089649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Real Estate Commercial Europe 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075398/11.

(090089587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

KEY WARNING SYSTEM (en abrégé KWS), Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.395.

Suite au transfert de siège de la société KEY WARNING SYSTEM (en abrégé KWS) avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifiée et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009075596/22.

(090089875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.884.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE SA

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075217/13.

(090089707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Hysope Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 64.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYSOPE INVESTMENT S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075219/13.

(090089714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Aroc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AROC S.A.
Société Anonyme Holding
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075220/13.

(090089717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009075142/15.

(090088512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

E-Markische Str Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009075145/15.

(090088519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.661.

Les comptes annuels couvrant la période du 29 avril 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Sécurités Services Luxembourg
MJ. FERNANDES

Référence de publication: 2009075222/13.

(090089720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**BP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHF European Hotel Holdings III S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.462.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55453 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009075221/211/13.

(090089479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Compagnie Financière de Participations Européennes, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 43.474.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS EUROPEENNES S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075216/13.

(090089842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Keyness Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 66.633.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075233/13.

(090089735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**ARI Commodity Management S.A., Société Anonyme,
(anc. ARI Corporate Management S.A.).**

Siège social: L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 25.574.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009075237/211/13.

(090089547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Fixe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.740.

Les comptes au 23 février 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour FIXE
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009075226/15.

(090089727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Comptoir de Valeurs de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 2.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COVALBA SA
Société Anonyme
Jean-Charles FERRE / Arnaud SERRES
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075211/13.

(090089844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 11, rue Maréchal-Foch.

R.C.S. Luxembourg B 11.317.

Le bilan au 31.12.2004 de la SOCIETE GASTRONOMIQUE LUXEMBOURGEOISE S.à r.l. a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2009.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
15, Bld, Roosevelt - B.P. 814
L-2018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009075209/15.

(090089250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 11, rue Maréchal-Foch.
R.C.S. Luxembourg B 11.317.

Le bilan au 31.12.2005 de la SOCIETE GASTRONOMIQUE LUXEMBOURGEOISE S.à r.l. a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2009.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
15, Bld, Roosevelt - B.P. 814
L-2018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009075205/15.

(090089253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Real Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 28.172.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54279 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009075214/211/12.

(090089468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Clapham Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.182.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009075185/5770/12.

(090089234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Kiwi Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. Kiwi Capital S.A. SPF).**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 135.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009075189/201/13.

(090089266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009075149/15.

(090088531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Lux Cogeba Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 60.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 juin 2009.

Pour LUX COGEB A CONSTRUCTION S.A.R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009075244/13.

(090090028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Immobilière Félix GIORGETTI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 29.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 juin 2009.

Pour IMMOBILIERE FELIX GIORGETTI S.A.R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009075245/13.

(090090018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

BGV III Feeder 2 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BGV III Feeder 2 SICAV-FIS
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009075247/13.

(090088348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

BGV III Feeder 3 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BGV III Feeder 3 SICAV-FIS
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009075246/13.

(090088346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Lamesch et Associés S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 79, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 112.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 juin 2009.

Pour LAMESCH ET ASSOCIES S.A.R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2009075248/13.

(090090021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 126.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009075141/15.

(090088506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Hary Putz Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr Herr.
R.C.S. Luxembourg B 139.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 juin 2009.

Pour HARY PUTZ PROMOTIONS S.A.R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009075254/13.

(090090025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009075139/15.

(090088502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Alter Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 110.675.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Alter Audit S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009075258/13.

(090089946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

ZIV Group Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.036.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 5 juin 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZIV Group Investment I S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074960/17.

(090089084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.
